



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 10385

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences pour les étudiants de la filière des sciences et techniques sportives (STAPS), candidats aux épreuves du CAPEPS externe, de la réduction du nombre de postes depuis 2006. En effet, le nombre de postes offerts était de 400 en 2006 et en 2007, alors qu'il était de 800 en 2005. Cette diminution semble due au fait que seuls 5 070 enseignants d'EPS sont partis à la retraite depuis 2002, contre 5 800 prévus. Ce report d'une ou deux années des départs à la retraite, associé à la baisse des effectifs d'élèves, aurait pour conséquence un sureffectif de 850 titulaires. Depuis 1995, date de la suppression de la sélection à l'entrée de la filière STAPS, les effectifs ont, par ailleurs, explosé. Aussi, il lui demande de lui préciser les perspectives pour les prochaines années afin que les étudiants de cette filière puissent s'informer en toute connaissance des débouchés susceptibles de leur être offerts. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La prise en compte des écarts entre les besoins d'enseignement en EPS et le nombre de professeurs d'EPS (570 professeurs en « sureffectif » à la rentrée 2005) a conduit à diminuer les recrutements en éducation physique et sportive. Ouvert pour permettre aux agents non titulaires d'intégrer les corps de l'enseignement, le concours interne du CAPEPS ne jouait plus que marginalement ce rôle. Alors que pour la session 2005 les contractuels et les vacataires du second degré ne représentaient déjà que 25 % des candidats présents, pour la session 2006 ils n'en représentaient plus que 18 %. Aussi, le concours a été fermé en 2007. Pour 2008, compte tenu d'une part de la nécessité de poursuivre le rapprochement entre l'offre d'enseignement et les besoins, et d'autre part, de la très faible proportion de non-titulaires parmi les enseignants en EPS (0,12 % des enseignants devant élèves, contre 1,21 % pour l'ensemble des disciplines de l'enseignement général et technique), le concours interne du CAPEPS restera fermé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10385

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6968

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7845